

La Wallonie démarre le testing dans les structures pour personnes en situation de handicap et de santé mentale ce mercredi.

Publié le 05/05/2020

Après les 602 maisons de repos qui viennent d'être dépistées, la Wallonie va démarrer le testing dans les institutions pour personnes en situation de handicap et le secteur de la santé mentale.

Dès demain, la médecine du travail, les médecins coordinateurs ou ceux désignés par les directions d'établissements réaliseront les dépistages de ces collectivités. Concrètement, le testing sera organisé dans les centres d'hébergement et d'accueil pour adultes et pour enfants en situation de handicap, les Centres de réadaptation fonctionnelle (CRF) et les Centres de Révalidation fonctionnelle de type résidentiel, les Structures d'hébergement non agréées (SHNA) ou encore les Services agréés et financés par une Autorité étrangère (SAFAE), etc.

Le dépistage démarrera par les institutions les plus touchées par le Covid-19 (une quinzaine environ) pour terminer par les structures qui ne sont a priori pas impactées par le virus.

Au total, près de 400 structures, à peu près 18.000 bénéficiaires et 23.000 travailleurs, soit un total d'environ 41.000 personnes seront dépistées dans les prochains jours. Environ 4000 tests seront effectués quotidiennement. *« Le testing est l'un des sésames du déconfinement. Au niveau des structures d'hébergement et d'accueil dans les secteurs du handicap ou de la santé mentale, cela permettra, dans certains cas, d'envisager un retour des visites des familles et des proches moyennant certaines conditions et d'organiser très progressivement un retour à des activités plus habituelles pour les institutions »*, indique la Ministre Morreale.

Parallèlement à ce travail, la Wallonie avance donc aussi pour réorganiser prochainement avec toutes les garanties sanitaires, les visites dans les structures d'hébergement et d'accueil pour personnes adultes en situation de handicap et les Centres de révalidation fonctionnelle de type résidentiel, visites qui étaient interdites depuis la mi-mars.

Pour rappel, la Wallonie, sous l'impulsion de la Ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale, a également soutenu financièrement ces secteurs durant la crise : au total, 7,5 millions d'euros ont été dégagés pour le secteur du handicap (57 ETP en plus pour renforcer l'aide à domicile, engagement et achat de matériel complémentaire, etc.) et plus de 9 millions d'euros supplémentaires ont été octroyés au secteur de la santé mentale (renforcement des services et engagement de 141 psychologues supplémentaires pour aider les personnes et le personnel de soins, etc.). Une large distribution de masques FFP2 et chirurgicaux a aussi été organisée à destination de ces secteurs.

⇒ Plus d'infos ?

- Stéphanie WILMET : 0479/44.25.36